



Le Journal

Ses élues Républicaines Socialistes

Numéro 33

« Pour pouvoir se tenir droit et respirer librement, il faut lutter. » (Jilang Xilong)

Chères Citoyennes, chers Citoyens,

Dans ce numéro, vous trouverez en page 8 un article fort intéressant explicitant le rôle et l'action de notre élue et amie **Odette Christienne** en tant que correspondant défense du Maire de Paris. Comme vous le savez ou le découvrirez, sa mission est primordiale, d'autant plus depuis la fin de la conscription, puisqu'il s'agit de faire vivre le lien armée-nation à Paris. Ce numéro nous donne également l'occasion de faire un clin d'oeil au couple de résistants mythique qu'est Raymond et Lucie Aubrac que certains d'entre-nous ont eu le privilège de côtoyer en 2002 lors de la campagne présidentielle de Jean-Pierre Chevènement (**Liliane** et **Marinette**, p. 7).

Concernant le Conseil de janvier, la destruction de milliers d'emplois dans le tissu des PME-PMI, donne encore plus d'acuité à la politique que nous portons à Paris. D'autant plus qu'en 10 ans la population parisienne a augmenté de 6 % alors que le nombre d'emplois, lui, a stagné. Il y a donc urgence à accentuer le rééquilibrage entre l'est et l'ouest de Paris non seulement en termes de logements, mais également en termes d'emploi et donc de bureaux, puisque la ville reste le lieu privilégié pour l'implantation du tertiaire.

C'est cette réalité que semble ignorer le SDRIF (**Marinette**, p. 2 à 4).

Il nous faut donc créer les conditions de l'emploi et dans le même temps répondre à la problématique du chômage et de la formation. Au vu de la dégradation généralisée des services nationaux à Paris, et notamment de Pôle emploi, les missions locales (**Karen**, p. 5) sont appelées à jouer un rôle de plus en plus essentiel. Même si Paris ne peut et n'a pas vocation à remplacer l'État.

Ce Conseil a également été pour nous l'occasion d'intervenir sur l'excellent travail réalisé en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap (**Karen**, p. 6).

D'autres sujets d'actualité ont été évoqués, à commencer par la réforme des rythmes scolaires.

De Vincent Peillon, nous attendions une réforme de l'école qui redonnerait des heures d'enseignement aux enfants : en 50 ans, le temps scolaire a diminué de 6 heures. Comment peut-on s'étonner que le niveau des élèves laisse à désirer et que les résultats de nos enfants aux tests internationaux aient sérieusement baissé ? Mais la réforme proposée ne répond pas à cette préoccupation. Simplement elle réorganise le temps scolaire sur 5 jours et pose, évidemment, la question des activités périscolaires. En renvoyant la responsabilité de l'organisation (et du financement !) aux collectivités locales.

Beaucoup d'entre elles auront du mal à assumer un temps périscolaire redécoupé et restructuré. Dans ce contexte, les enseignants réclament logiquement une compensation, eux qui sont parmi les moins bien payés d'Europe. Les parents s'interrogent et les animateurs souhaitent savoir quel sera leur avenir.

La Ville de Paris investit dans les écoles. Elle finance déjà (c'est une exception en France) 821 « professeurs de la Ville de Paris (PVP) » qui enseignent les arts plastiques, la musique, l'éducation physique et sportive. Ce corps, constitué d'agents municipaux, effectue 18 heures d'enseignement payées à l'indice des professeurs des écoles. Cela coûte près de 40 millions à la Ville. Dans le cadre de cette réforme, la Municipalité prévoit de déprécier les animateurs qui interviennent sur le temps périscolaire. Ce sera là un investissement de 40 à 50 millions.

Mal engagée, la concertation laissait supposer que l'élargissement de la pause de midi allait être imposée. Le Maire de Paris a été clair et s'est d'ailleurs engagé dans une lettre adressée aux parents : rien n'est arrêté et la concertation sur l'organisation sera totale.

Si Paris fait le maximum pour que cette réforme se fasse dans des conditions convenables, il n'en reste pas moins qu'elle ne répond pas à la question essentielle : faire que l'école assure pour tous les enfants son rôle de transmission des savoirs, forme des citoyens ; bref qu'on redresse enfin l'École de la République.

Michel Jallamion

Collaborateur des élues républicaines socialistes



PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF)

Allocution de Marinette Bache

Je tiens tout d'abord à saluer l'excellent travail qui est soumis à notre avis. Un effort tout particulier de clarté et de lisibilité a été fourni. L'amélioration est manifeste par rapport à 2008. Nous devons également souligner les multiples concertations qui ont permis d'aboutir à l'ensemble des documents présentés et auxquelles notre Ville fut partie prenante.

Les élues républicaines socialistes et plus généralement le groupe SRGA sont particulièrement heureux de la mise en avant par ce schéma de la préoccupation de rééquilibrage des territoires et de développement solidaire.

Nous devons résorber la fracture entre l'Est et l'Ouest de notre métropole comme notre majorité le fait, en son cœur, à Paris.

Pour cela plusieurs axes doivent être mis en place et adaptés, notamment l'offre de logements, d'emplois mais aussi le maillage en transports et en services publics.

Il faut noter que la migration des ménages les plus modestes s'accompagne souvent d'un allongement des déplacements domicile-travail : la fracture sociale rejoint la fracture spatiale.

Ainsi les infrastructures de transports en commun constituent l'armature du développement territorial et un facteur social d'égalité. Si nous saluons l'énorme travail de corrélation pour les projets à effectuer dans le domaine des transports, notamment la réalisation d'une douzaine de lignes de tramway, il est nécessaire d'inclure dans ce schéma les grands travaux souhaités par la Ville de Paris. Aussi faut-il que ce schéma inclue, pour avant 2020, le prolongement de la ligne 10 jusqu'à Ivry ainsi que le prolongement du tramway entre la porte d'Asnières et la porte Maillot et entre Garigliano et la porte d'Auteuil. Ce sont tous deux de grands projets métropolitains

puisque plus de 60 % des voyageurs du T3 Sud vont ou viennent de banlieue.



Cette politique doit s'accompagner d'une politique du logement volontariste. C'est ce que fait le SDRIF puisqu'il délimite une ambitieuse politique de construction de logements dans notre métropole comme condition indispensable à la qualité de vie et à la mixité sociale. Face à l'aggravation de la crise du logement, cela nécessite deux choses.

La première, une production massive et de qualité, notamment dans le secteur social locatif. Conformément à la loi du 3 juin 2010 du Grand Paris, l'objectif régional porte son ambition sur un effort de création de 70 000 logements par an en moyenne, soit près de 1,5 million de nouveaux logements à l'horizon 2030. Cette ambition est déterminante car elle influera sur de nombreux aspects de la qualité de vie des Franciliens : mobilité résidentielle facilitée, meilleure adéquation entre lieux de travail et lieux de vie, résorption d'inégalités d'accès au logement, renouvellement du parc dégradé, etc. Cela signifie doubler la production actuelle de 38 000 logements par an afin de rattraper le retard cumulé au niveau régional. Concernant Paris, ces chiffres sont en adéquation avec l'objectif de 4 500 logements neufs par an de notre programme local de l'Habitat adopté en mars 2011.

Si Paris et quelques communes limitrophes disposent de faibles disponibilités foncières et atteignent déjà de fortes densités, une marge de densification existe dans le tissu urbain diffus et sur de grandes opportunités, comme Paris nord-est ou Bercy-Charenton. Là aussi ces nouveaux quartiers de vie que Paris crée afin de faciliter le rééquilibrage des territoires n'ont aucun sens s'ils ne sont pas desservis par une offre conséquente de transports ferrés de forte capacité. Il faut également que le SDRIF les inclue.



Deuxièmement, cette politique du logement n'a de sens que si elle permet dans le même temps de résorber l'habitat insalubre. En effet l'Île-de-France concentre 30 % des logements indignes du territoire français. Si Paris n'est pas directement concerné par cet état des lieux alarmant, nous le sommes tout de même à deux titres.

D'abord par esprit de solidarité, et notre municipalité n'a jamais tergiversé non seulement pour mener des projets bénéficiant à l'ensemble de la métropole mais aussi en participant activement et financièrement à la péréquation territoriale. Elle prend même parfois plus que sa part de ce qui relève de la solidarité nationale comme pour la prise en charge des mineurs isolés et du logement d'urgences, thèmes ne figurant pas hélas dans le schéma.

Ensuite car de nombreuses demandes de logements sociaux prioritaires émanent de personnes provenant d'en dehors de la capitale, ce qui complique notre politique de logement pour toutes et tous à Paris. Par conséquent, le fait d'améliorer l'habitat et de le développer de manière harmonieuse au niveau la métropole pourrait faciliter la réponse du logement social à Paris.

Dans le domaine de l'insalubrité Il est nécessaire d'agir bien, d'agir vite, comme nous l'avons fait à Paris.

Cela nécessite un outil efficace qui devra donc résoudre le problème de l'habitat insalubre et superviser, sinon gérer, la création de 70 000 logements par an, en majorité dans l'unité urbaine.

Il faut donc un acteur opérationnel comme l'a en effet suggéré le très bon rapport sur Paris-Métropole de Jean-Pierre Caffet, qui puisse mettre les différents acteurs et notamment les communes en capacité d'agir. Cela doit se faire bien sûr dans le respect de la planification régionale. Mais ce sujet de gouvernance ne relève pas du SDRIF : celui-ci détermine le cadre d'action des politiques d'aménagement du territoire. C'est donc à juste titre, me semble-t-il, qu'une réserve sérieuse est émise sur l'Autorité régulatrice du logement évoquée dans le SDRIF, d'autant que c'est justement l'un des thèmes en débat au sein de Paris Métropole, qu'elle fait l'objet d'une discussion avec l'État dans l'optique d'en faire l'objet d'une nouvelle loi. Aussi cette réserve est fondée, tant en termes d'efficacité que d'opportunité politique.

Enfin, tout cela n'a de sens que si cette politique prend en compte l'emploi et la démographie. D'où l'idée d'un ratio emploi/logement. Concernant Paris intra-muros cela reviendrait à faire 13 m² d'habitation pour 1 m² de bureau, mais surtout il est stigmatisant pour Paris. Il conduit en effet à fragiliser notre propre rééquilibrage Est-Ouest puisque l'objet est de créer des nouveaux quartiers à l'Est mais de construire plus de logements sociaux à l'Ouest.



Idem, cela conduit à fragiliser les programmes de construction en cours. Si cette partie du SDRIF n'est pas totalement normative, son non-respect est un motif de recours auprès des tribunaux, or c'est justement ces recours que nous devons éviter au maximum. Peu nous chaut d'avoir un jugement positif si cela entraîne un retard sur notre programme, que nous avons voulu exigeant. De deux choses l'une : soit ces normes ne servent à rien et alors pourquoi en indiquer ? Soit elles représentent une volonté et dans ce cas autant qu'elles soient réalistes. Par conséquent, non seulement la proposition de réserve faite sur ce point par la Ville me semble justifiée mais elle me semble même, vous l'aurez compris, extrêmement conciliante quant à la tonalité.

J'ajoute à ces arguments que ces chiffres s'appuient sur des données faussées puisque Paris a retrouvé son attractivité, ce que le document semble ignorer : **depuis 2000, Paris a connu une croissance de sa population de 6 % soit plus de 126 500 personnes. Mais dans le même temps, du fait de la crise, l'emploi a chuté lui de 0,11 %.**



Donc la volonté de Paris de créer des pôles attractifs dans la capitale même et des bureaux pour le tertiaire et les nouvelles technologies, tout comme nous devons créer et accentuer la réindustrialisation des petite et grande couronnes, répond à un impératif parisien. Il est impératif que le SDRIF revoie ces données.

Si ces réserves sont d'importance elles ne sauraient effacer le sérieux et le travail que représente ce SDRIF. Elles ne gommant pas la grande ambition à laquelle de schéma tente de répondre : lutter de façon volontariste et coordonnée contre les déséquilibres régionaux, en stimulant la complémentarité des territoires et des projets par une localisation plus équitable des équipements et services, par un développement des services de transports collectifs et plus généralement de mobilité, en veillant à l'amélioration de l'existant comme au développement de nouveaux projets.



Les objectifs contenus dans ce schéma seront des leviers forts, tant pour les Franciliens que pour le cœur de leur métropole qu'est Paris.

C'est cette vision d'avenir, celle d'une métropole solidaire, respectueuse des identités, favorisant la justice sociale, soutenant et développant les services publics comme fer de lance de l'égalité républicaine, qu'a Paris, qu'a notre Municipalité. C'est cette vision que développe le SDRIF. Pour cette raison, les élus républicaines socialistes trouveraient dommage que les réserves susdites ne puissent pas y être très rapidement intégrées.



LE RÔLE DE LA MISSION LOCALE DE PARIS POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DES JEUNES PARISIENS

Intervention de Karen Taïeb

Les élues républicaines socialistes se félicitent de cette subvention accordée à la Mission locale de Paris domiciliée dans le 12^{ème} arrondissement et présidée par notre collègue Isabelle Gachet.

Les six missions locales parisiennes sont désormais regroupées en un opérateur parisien unique sur le territoire.

3 070 000 euros, la subvention est de taille. Elle est surtout à la hauteur de nos engagements en faveur de la lutte contre le chômage des jeunes Parisiens peu diplômés ou qui rencontrent des difficultés car on sait que les jeunes, en particulier sans qualification, sont les premières victimes de la crise économique. Il s'agit d'accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie.

La Mission locale de Paris a ainsi pour mission d'informer, d'accueillir et d'accompagner, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants, tous les jeunes de 16 à 25 ans résidants sur le territoire parisien et en priorité ceux ne relevant plus de l'instruction obligatoire et dont les niveaux de qualification et de compétence rendent difficile leur insertion socioprofessionnelle.

Cette mission locale met tout en œuvre pour trouver des solutions individualisées à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, pour non seulement accéder à l'emploi mais aussi construire un projet professionnel.

On y apprend les techniques de recherche d'emploi : CV, lettre de motivation, entretien d'embauche... on peut faire un bilan de compétences ou s'informer sur les dispositifs d'aide à l'emploi. Des stages en entreprises ou des contacts avec des employeurs sont facilités.

Les conseillers professionnels qui accompagnent individuellement les jeunes les

aident à élaborer un projet d'insertion professionnelle adapté et les suivent tout au long de leur parcours.

Et les chiffres sont encourageants : sur 19 454 jeunes en suivi, 5 184 ont accédé à un emploi, 860 ont signé un contrat en alternance et 3 161 ont bénéficié d'une formation.

FORUM DE RECRUTEMENT
**PARIS, MÉTROPOLÉ POUR L'EMPLOI
DES JEUNES ET L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

200 RECRUTEURS EN DIRECT !
MARDI 19 FÉVRIER 2013
10H - 18H
GRANDE HALLE DE LA VILLETTE
211 AVENUE JEAN JAURÈS - PARIS 19^e

ENTRÉE LIBRE ET GRATUITE, SE MUNIR DE CV...
④ STATION PORTE DE PANTIN / BUS 75 + 191 + PC2 + PC3

INFORMEZ-VOUS, PRÉPAREZ-VOUS : 01 53 95 15 15 / WWW.GPS-EMPLOI.FR

L'occasion aussi de féliciter notre collègue Christian Sautter qui multiplie les forum pour l'emploi avec notamment cette 1^{ère} édition du forum « **Paris, Métropole pour l'emploi des jeunes et l'égalité des chances** » qui aura lieu mardi 19 février à la Grande halle de la Villette. 200 recruteurs seront à la disposition des jeunes.

Un espace y sera évidemment réservé aux conseillers de la Mission Locale de Paris et la Ville de Paris sera présente avec un stand qui présentera les emplois d'avenir à la Ville de Paris.

Tout ce qui peut être fait en matière de lutte contre le chômage doit être encouragé de manière concrète. C'est ce qui est fait avec cette subvention à la Mission locale de Paris qui donne à nos jeunes concitoyens plus que de l'espoir en l'avenir mais leur place dans la société.



COMMUNICATION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

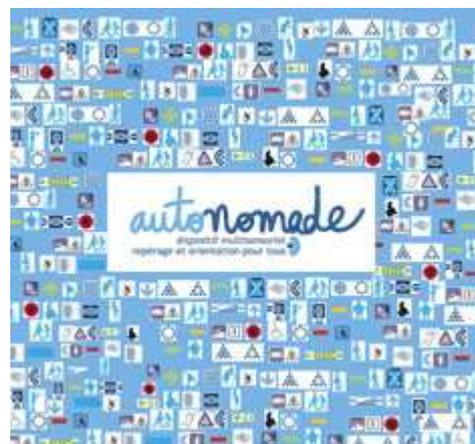
Intervention de Karen Taïeb

Je voudrais commencer mon intervention sur la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées en félicitant notre collègue Véronique Dubarry car c'est toujours avec dynamisme et sensibilité qu'elle défend les différents projets, les directions de la Ville qui y travaillent et évidemment les membres du groupe de travail d'accessibilité, représentants des usagers, associations ou personnalités qualifiées qui ont eu pour thèmes cette année entre autres l'accessibilité de l'information et l'accessibilité des élections.



Si nous pouvons être fiers de ce qui est fait en faveur des personnes en situation de handicap, cette commission a le mérite de nous faire aller encore et toujours plus loin pour construire une société pour tous, digne de ce nom.

Nous pouvons notamment nous féliciter des permanences administratives, juridiques, emploi et assurance maladie qui sont ouvertes aux personnes sourdes et malentendantes dans les 9 et 14^{ème} arrondissements. Un accueil y est assuré en langue des signes



Les bornes « autonomade » qui favorisent l'orientation et le repérage dans les bâtiments ont été améliorées. Le nouveau prototype a été installé à la mairie du 11^{ème}. Il est possible de changer la luminosité, la taille du texte, moduler le volume sonore et les légendes sont traduites en braille.

L'accessibilité des personnes en situation de handicap reste encore perfectible notamment pour l'accès de tous aux conseils de quartier, CICA, conseils de la jeunesse, des seniors ... La CCA a donné l'exemple : ses réunions plénières sont complètement équipées sans nécessité de mode déclaratif autrement dit sans demander aux personnes handicapées de se déclarer avant de venir. Exemple à suivre ...

D'autres questions et suggestions de la CCA sont à souligner et notamment la question des élections.



Il a été souligné le manque de rampe le long du bâtiment de certains bureaux de vote et suggéré de mieux former les présidents et assesseurs aux questions qui concernent les personnes handicapées comme la possibilité de se faire accompagner dans l'isoloir.



Il a été demandé également que soit installé devant chaque pile de bulletins un bulletin

témoin en braille, des bandes de guidage sur le trajet du votant, ou encore des professions de foi des candidats accessibles ... Si tout n'est pas réalisable, cela montre qu'il y a des améliorations attendues.

Une fiche mémo pour les présidents, assesseurs et leurs équipes est suggérée dans cette communication. Elle rappelle notamment que l'urne doit rester à une hauteur de 80 cm maximum durant tout le scrutin, qu'il faut veiller à s'adresser directement à la personne concernée plutôt qu'à son accompagnateur ...

Nous avons donc un peu plus d'un an pour parfaire l'accueil des personnes en situation de handicap lors des prochaines élections municipales.



À LA MÉMOIRE DE LUCIE ET RAYMOND AUBRAC, RÉSISTANTS



► **Liliane Capelle et Marinette Bache ont assisté le 8 février dernier au dévoilement, par le Maire de Paris, de la plaque « Lucie et Raymond AUBRAC » au collège de la rue de la Fontaine au Roi dans le 11^{ème}.**



On ne rappelle plus l'histoire de ces deux remarquables figures de la Résistance qu'étaient Lucie et Raymond. Ils étaient membres de Libération-Sud. Raymond sera arrêté une première fois par la Gestapo en mars 1943 ; Lucie fera pression sur le procureur en se présentant comme envoyée par les Forces françaises de Londres pour qu'il soit libéré. Tous deux organiseront l'évasion de l'hôpital de l'Antiquaille des résistants arrêtés en même temps que Raymond : Serge Ravanel, Maurice Kriegel-Valrimont et François Morin-Forestier. Mais Raymond sera arrêté une deuxième fois, en juin, à Caluire avec, entre autres, Jean Moulin.

Il sera emprisonné à la prison de Montluc à Lyon. Aidée de ses camarades, Lucie n'aura de cesse de le libérer à nouveau. Le 21 octobre 1943, Lucie et ses compagnons attaqueront le camion allemand dans lequel se trouvent quatorze résistants dont son mari et parviendront à les faire évader. Commencera alors un long périple qui aboutira le 8 février 1944 au transfert de Lucie et Raymond, ainsi que de leur fils, à Londres.

Cette épopée de la Résistance est racontée, sous forme de « journal » dans « **Ils partiront dans l'ivresse** », livre écrit par Lucie Aubrac et qui a donné lieu à un film.

Toute leur vie, Lucie et Raymond Aubrac se sont attachés à transmettre la mémoire de la Résistance auprès de la jeunesse.



RÔLE ET PRÉROGATIVES DU « CORRESPONDANT DÉFENSE »

► Madame Odette Christienne, conseillère déléguée auprès de Maire de Paris et correspondant défense pour Paris décrit le rôle et l'action des correspondants défense d'arrondissements.

Le correspondant défense est un élu local, donc une personne de terrain, qui a comme rôle celui de favoriser les liens entre le citoyen et l'armée de la Nation.

Le correspondant défense du maire de Paris occupe une place particulière : à Paris, il s'appuie sur un réseau de 20 correspondants défense (un par mairie d'arrondissement) qui initient des actions de sensibilisation au monde de la Défense et de la sécurité nationale envers les jeunes notamment (manifestations patriotiques, conférences, visites ou JDC – E).

Le correspondant défense a la charge d'animer, sous l'autorité du Maire de Paris, ce réseau.

Chaque année, il supervise avec le gouverneur militaire de Paris, l'opération du 14 juillet « Les Parisiens et les Franciliens accueillent leurs soldats » : après le défilé militaire, des unités sont stationnées sur des sites dans la capitale afin que les militaires puissent échanger avec les Parisiens.

Le correspondant défense a un partenaire clef : le trinôme académique.

Sa collaboration avec le trinôme s'est traduite notamment, pour les lycées et collèges, par la

création d'un concours « Civisme, Sécurité, Défense » de la ville de Paris.

En liaison avec la DICOD, l'association IHEDN Paris Île-de-France et les associations de réservistes, il organise des visites de sites militaires, des conférences ou des séminaires afin de sensibiliser les élus parisiens et franciliens ainsi que ses concitoyens aux problématiques de la Défense.

Ainsi, depuis 2012 ont été institués en partenariat avec l'association IHEDN Paris Île-de-France « les rendez-vous du correspondant défense » : le 18 décembre 2012 à l'Hôtel de Ville de Paris se tenait donc la première conférence consacrée à la question du continuum sécurité-défense avec le général d'armée (2S) WATIN-AUGOUARD, directeur du centre de recherche de l'école des officiers de la gendarmerie nationale. Cette conférence initiée par la Mairie de Paris et l'association IHEDN Paris Île-de-France a permis de réunir des

correspondants défense, des auditeurs de l'IHEDN, des réservistes et des Parisiens intéressés par les questions de Défense et de sécurité nationale.

Le prochain « rendez-vous du correspondant défense » aura lieu le 21 février 2013 avec Xavier Raufer sur « les menaces criminelles : permanences et évolutions ».

CORRESPONDANT DÉFENSE



9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235 –
75004 Paris

Tél : 01 42 66 43 66

Courriel : beatrice.durand@paris.fr

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

Tél : Portable :

Courriel :

Vous prie d'envoyer de sa part un exemplaire du Journal des Élués à :

NOM PRÉNOM :

ADRESSE :

Ne souhaite plus recevoir le Journal des Élués

À retourner à : Elues Républicaines-Socialistes

9, place de l'Hôtel de Ville – Bureau 235

75004 Paris